



DELAI PRESCRIPTION ESPAGNE ET EXTRADITION TEMPORAIRE

Par **MISSDUSUD**, le **24/10/2011** à **23:15**

Je vous explique le cas, il s'est fait arrêté en espagne(IL EST FRANCAIS) ou il a prit une peine de 30 mois, il a été ramené en France pour être jugé pour une autre affaire c'est une "extradition temporaire" ... Qu 'est ce que cela signifie exactement, doit -il retourner faire sa peine en espagne?

Quel est le délai de prescription pour la peine de 30 mois qu'il a eu en espagne?

Merci d'avance de votre aide